

Avis voté en plénière du 24 février 2015

La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Aschieri : « La question n'est sans doute pas de savoir s'il faut développer la pédagogie numérique dans l'enseignement supérieur : en effet, comme nous l'avons vu lors du débat sur l'avis concernant la maîtrise des données, le numérique est devenu une réalité incontournable et il modifie profondément notre rapport aux savoirs et à l'information.

La question est plutôt de savoir comment assurer ce développement et dans quelles perspectives le faire. Et il me semble que le présent projet d'avis répond de façon intéressante à ces deux questions.

Il le fait d'abord à l'aide d'une analyse nuancée et équilibrée qui montre les potentialités qu'offre le numérique en matière d'enseignement supérieur et en même temps souligne combien le numérique à lui seul ne peut être une panacée mais est un outil qui doit être au service de pratiques pédagogiques nouvelles et qui loin de se substituer à l'intervention des enseignants a besoin de celle-ci et lui donne une importance nouvelle.

Il le fait également en s'inscrivant explicitement dans la perspective du respect des principes du service public dans notre enseignement supérieur et en ayant pour souci la démocratisation de celui-ci, en lien avec ce que nous avons pu voter là-dessus il y a près de trois ans.

Enfin, plutôt que de prétendre donner des leçons et promouvoir une démarche autoritaire, il fait des propositions qui visent à créer les conditions de ce développement en ayant le souci que les acteurs, enseignants-chercheurs mais aussi autres personnels et étudiants, s'en emparent et prennent les initiatives nécessaires.

Ainsi, sans vouloir reprendre l'ensemble des préconisations, il me paraît important de proposer que soit impulsée une politique de recherche pérenne en ce domaine ; il est selon moi essentiel que l'on réfléchisse aux évolutions nécessaires de la formation, de l'évaluation et des conditions de travail des enseignants-chercheurs pour favoriser leur engagement, tout comme il importe d'impulser la création d'équipes pédagogiques ou de traiter la question des droits d'auteurs ; de même il est nécessaire de doter les établissements d'un équipement de haute qualité et de réfléchir au rôle respectif du service public et du privé. Enfin, il faut avoir conscience que si l'on veut donner un véritable élan à la pédagogie numérique, il est indispensable d'y mettre des moyens financiers et sortir les universités de la situation précaire qu'elles connaissent aujourd'hui en la matière, bref inverser la courbe dangereuse que nous connaissons aujourd'hui.

C'est ce que je trouve avec satisfaction dans ce projet d'avis et c'est pour ces raisons que, tout en remerciant les rapporteurs pour leur travail et leur écoute, je voterai en faveur de ce texte ».

M. Le Bris : « Ce projet d'avis sur le numérique est plein de propositions dont j'approuve à la fois l'esprit et le contenu. Je le voterai.

Je veux simplement intervenir ici pour souligner un point qui, d'une certaine manière, est, me semble-t-il, au cœur des contradictions de notre pays et que nous vivons à l'occasion de la réforme territoriale et à travers les universités autonomes : Comment articuler unité de l'Etat et autonomie locale ? Je rappelle à nos collègues que les universités sont autonomes depuis la loi Edgard Faure du 12 novembre 1968. Depuis lors, leur statut a un peu évolué mais les grandes dominantes demeurent : présidents élus par l'ensemble des personnels.

Or, si l'on veut que le numérique devienne un élément important de la vitalité des universités, il faut que les enseignants soient reconnus pour l'effort, le travail, l'investissement qu'ils font, je parle devant les représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ici pour le leur dire.

Y a-t-il des moyens pour le faire ? Je le crois. Lesquels ? Le Conseil national des universités est composé pour un tiers de membres nommés par le ministre. C'est ce Conseil qui, notamment dans les disciplines littéraire et scientifique (là où n'existe pas d'agrégation de l'enseignement supérieur), assure à la fois le recrutement et la promotion des personnels. Si le ministre, dans sa capacité de nommer un tiers des personnels, veille à rappeler aux personnes qu'il nomme que parmi leurs missions, celle d'être attentif dans le recrutement et dans la carrière des enseignants à l'implication qu'ils font dans la pédagogie et dans la recherche pédagogique au service des étudiants, ce serait déjà un point positif.

S'y ajouterait une même recommandation à faire aux présidents d'universités. Vous avez reçu le président de l'université de Cergy-Pontoise. La CPU qui est désormais une structure autonome pourrait être aussi invitée à faire que les conseils académiques en formation restreinte qui organisent la carrière des enseignants au plan local, soient très sensibilisés à l'importance de cette affaire.

Aussi bien pour l'intérêt des étudiants que pour l'intérêt des enseignants chercheurs et pour la renommée de leur recherche et la protection par la propriété littéraire et artistique, cette reconnaissance « *de jure* », de leurs initiatives pédagogiques et du rôle qu'ils peuvent jouer à cet effet, serait certainement très utile ».